



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation carcérale

Question écrite n° 28925

Texte de la question

M. Patrice Anato interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation des prisons pendant cette crise du covid-19. Alors que la surpopulation carcérale atteint 115 % et que la France vient d'être condamnée à nouveau par la Cour européenne des droits de l'Homme pour les conditions de ses prisons, la crise du coronavirus vient mettre en lumière la situation désastreuse dans les prisons où les détenus vivent sans masques, sans gants, sans gel hydroalcoolique et entassés parfois à plusieurs dans 9 mètres carrés. Dans ces conditions, de nombreuses associations en appellent à un désengorgement massif et rapide des prisons françaises. Le Syndicat national des directeurs pénitentiaires (SNDP-CFDT) lance, lui, un appel à faire de l'encellulement individuel une « priorité ». Si, au 15 avril 2020, il y avait 10 000 détenus en moins dans les prisons, la contrôlease générale des lieux de privations de liberté rappelle que pour arriver à un encellulement individuel, il faut libérer au moins 13 000 détenus. Or, la crainte liée au coronavirus rend la situation dans les prisons très instable et les risques de mutineries ne sont pas qu'hypothétiques. À l'inverse, des inquiétudes multiples sur la sécurité des Français en cas de libérations massives de détenus sont rapportées. En conséquence de quoi, il lui demande de bien vouloir préciser quel est le plan du Gouvernement afin de limiter la population carcérale, notamment face aux impératifs sanitaires et de protection du personnel pénitentiaire, tout en garantissant la sécurité des Français.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Anato](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28925

Rubrique : Lieux de privation de liberté

Ministère interrogé : [Justice](#)

Ministère attributaire : [Justice](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 avril 2020](#), page 3085

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)